



# Commune de Chénens

## Informations communales

Comptes 2018



N° 47 - Avril 2019



# SOMMAIRE

---

<b>Sommaire</b> .....	3
<b>Le mot de la syndique</b> .....	4-5
<b>Tractanda de l'assemblée communale du 16 mai 2019</b> .....	6-7
Développement des objets du tractanda.....	8-13
<b>Comptes 2019</b> .....	14-23
<b>Renseignements communaux (adresse, mail et téléphone)</b>	
Membres du Conseil communal et de l'administration communale.....	24
Etat civil et agent AVS.....	25
Ecoles.....	25
Bibliothèque et ludothèque.....	26
N° d'urgence.....	26
Paroisse.....	26
Sociétés locales.....	27
<b>Informations diverses</b>	
Forêts-Sarine, bulletin de commande traverses de chêne massif.....	28
Bibliothèque régionale d'Avry (BRA), informations générales.....	29-30
Horaires bus Fribourg - Chénens - Fribourg.....	31
Cartes journalières CFF .....	32
Nettoyage d'été .....	33
Fermeture du bureau communal durant l'été .....	34
<b>Informations utiles</b>	
Bureau communal : adresse et heures d'ouverture .....	36
Déchetterie : horaires d'ouverture .....	36
Agence postale : adresse et heures d'ouverture .....	36

## LE MOT DE LA SYNDIQUE

---

Le printemps signe de renouveau et effectivement signe aussi de changement au niveau du personnel de notre administration communale.

J'ai le plaisir de vous annoncer l'arrivée de Mesdames Anne RoCHAT et de Sandrine Mettraux.

Il a été décidé d'étoffer notre administration communale en engageant une secrétaire adjointe. Cette décision de renforcer notre administration a été prise suite au départ subi d'une notre secrétaire.

Nous nous sommes rendus compte incontestablement, qu'une deuxième personne au sein du secrétariat communal devenait indispensable.

Il faut relever aussi que les tâches administratives communales deviennent de plus en plus complexes et de nombreuses tâches supplémentaires sont dévolues aux communes.

Il a été constaté que la gestion des archives a été depuis longtemps le parent pauvre de notre administration et que du temps doit être consacré aussi à la gestion de ce secteur.

Les communes vont aussi prochainement devoir passer à une gestion électronique des procédures de demandes de permis de construire, FRIAC (Fribourg, Autorisation de construire). Toutes ces tâches nécessitent du temps supplémentaire et par conséquent du personnel complémentaire.

Il faut relever entre autre qu'en cas de maladie, accident, remplacement dans l'urgence, il devenait obligatoire de pouvoir garantir une continuité de fonctionnement au sein de notre administration afin d'assurer l'optimisation des prestations communales.

Cette assemblée des comptes vous présentera un compte de fonctionnement bénéficiaire. Des rentrées fiscales supérieures aux montants projetés lors du budget expliquent aussi d'ailleurs incontestablement ces montants positifs du compte de fonctionnement.

Je me réjouis de vous rencontrer lors de cette assemblée des comptes et sinon je vous souhaite d'ores et déjà un bel été.

Marianne Dey  
Syndique

# TRACTANDA DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

---

Les citoyennes et citoyens de la commune de Chénens sont convoqués en assemblée communale le

**Jeudi 16 mai 2019 à 20h00**

à la grande salle du Buffet de la Gare

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 19 décembre 2018**  
(ce procès-verbal ne sera pas lu). Conformément à l'art. 13 RELCo, il peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet [www.chenens.ch](http://www.chenens.ch), rubrique Actualités
  
2. **Comptes 2018**
  - 2.1 Présentation générale des comptes de fonctionnement et des investissements
  - 2.2 Rapport de l'organe de révision
  - 2.3 Préavis de la Commission financière
  - 2.4 Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements
  
3. **Investissements et financements y relatifs**
  - 3.1 Réfection de la route communale Sous-Vigny  
Rapport de la Commission financière  
Vote du crédit y relatif
  - 3.2 Eau – Assainissement captage Les Prés  
Vote du crédit y relatif

- 3.3 Protection des eaux – Collecteur des Carroux  
Vote du crédit y relatif
- 3.4 Réfection de l’abri à vélos de la gare  
Vote du crédit y relatif
- 3.5 Achat d’une balayeuse  
Vote du crédit y relatif
  
- 4. **Approbation du nouveau règlement communal sur le droit de cité**
  
- 5. **Approbation du nouveau règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires**
  
- 6. **Reprise des infrastructures du quartier de Bellevue**
  
- 7. **Nomination de l’organe de révision**
  
- 8. **Adhésion à la nouvelle Association de commune du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN) et approbation des statuts y relatifs**
  
- 9. **Divers**

*Les différents documents relatifs aux points à l’ordre du jour peuvent être consultés au secrétariat communal pendant les heures d’ouverture ainsi que sur le site internet [www.chenens.ch](http://www.chenens.ch), rubrique Actualités*

## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 16 MAI 2019

---

Quelques précisions au sujet des objets figurant au tractanda :

### 3.1 Réfection de la route communale Sous-Vigny et financement y relatif

L'état actuel de cette route (fissures et affaissements localisés) nécessite, de l'avis du Conseil communal, une réfection. Selon le devis estimatif demandé, le coût total de la réfection s'élève à CHF 65'000.-.

Ce montant sera financé par emprunt avec un taux d'intérêt de référence de 4% l'an. L'amortissement sera de 4% l'an.

### 3.2 Eau – Assainissement captage Les Prés et financement y relatif

La commune de Chénens, possédant ses propres sources d'eau potable, est donc indépendante de fournisseurs tiers. Cet approvisionnement en eau est assuré par un captage sur le territoire communal au puits "Les Prés" et par un second captage situé sur la commune d'Autigny au puits "Le Moulin", mais propriété de la commune de Chénens. La pression dans le réseau d'eau est assurée par un réservoir situé sur les hauteurs du territoire de notre commune dans le bois des Gottes.

Malgré l'excellente qualité de notre eau, ces deux captages ainsi que le réservoir ne correspondent malheureusement plus aux normes de sécurité en matière d'hygiène. Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) nous impose donc de les mettre aux normes cantonales ou de trouver une solution alternative avec un fournisseur tiers.

La possession de sources d'eau potable fait partie du patrimoine communal.



C'est pour ces raisons que le Conseil communal a proposé, en 2018, de lancer un programme d'assainissement sur plusieurs années des trois objets stratégiques du réseau d'eau potable communal, ainsi que de son système de gestion. Un premier crédit a été voté en 2018, afin d'assainir le premier objet, le réservoir.

Le Conseil communal propose donc de soumettre à cette assemblée un crédit d'assainissement pour le second objet, soit le captage "Les Prés", d'un montant estimatif de CHF 350'000.-.

Cet investissement fera l'objet d'un emprunt de CHF 350'000.- au taux de référence de 4% l'an et sera amorti à un taux de 3% l'an.

La mise en conformité du troisième objet, ainsi que la modernisation du système de gestion sont prévues pour les années suivantes.

### 3.3 Protection des eaux – Collecteur des Carroux et financement y relatif

Depuis plusieurs années, le collecteur d'épuration des Carroux est défectueux à plusieurs endroits et pose des problèmes à certains propriétaires utilisateurs. Un contrôle caméra a effectivement démontré que plusieurs tronçons sont endommagés et qu'un assainissement est devenu nécessaire.

Ce même collecteur fait actuellement l'objet d'une procédure judiciaire entre la commune d'une part, et les propriétaires fonciers utilisateurs d'autre part, afin d'en déterminer la propriété.

Selon l'art. 22 du règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux de 2015, les frais d'entretien incombent aux propriétaires en proportion de leur intérêt.

Dans l'attente de l'aboutissement de la procédure judiciaire, la Conseil communal propose donc de soumettre à cette assemblée un crédit d'assainissement d'un montant estimatif de CHF 195'000.-.

Cet investissement fera l'objet d'un emprunt de CHF 195'000.- au taux de référence de 4% l'an et sera amorti par la réserve actuelle disponible pour CHF 195'000.-.

### **3.4 Réfection de l'abri à vélos de la Gare et financement y relatif**

La commune propose à l'assemblée la rénovation des abris à vélos situés à côté de l'auberge du Chêne et qui sont actuellement dans un état déplorable.

Pour cette rénovation, des offres seront demandées afin de trouver un projet en harmonie avec cette place et son développement futur. Soit le couvert sera réparé et aménagé de manière à satisfaire à la demande, soit il sera remplacé complètement par un nouveau modèle.

L'estimation demandée par la commune pour un coût de remplacement complet s'élèverait à environ CHF 20'000.-.

Le montant de CHF 20'000.- sera financé par les crédits disponibles avec un taux d'intérêt de référence de 4% l'an. L'amortissement sera de 4% l'an.

### **3.5 Achat d'une balayeuse pour tracteur voirie et financement y relatif**

Afin d'améliorer la mobilité et la qualité des services de balayage des trottoirs et des bords de routes, la commune propose l'achat d'une balayeuse. Cet investissement de CHF 9000.- est une adjonction au véhicule tracteur Iseki acheté par la commune en 2018.

Ce montant est financé par les crédits disponibles avec un taux d'intérêt de référence de 4% l'an. L'amortissement sera de 4% l'an.

#### **4. Approbation du nouveau règlement communal sur le droit de cité**

Depuis le 1er janvier 2018 de nouvelles dispositions légales fédérales et cantonales sont entrées en vigueur. Il s'agit de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité (LN) et de son ordonnance d'exécution (OLN), ainsi que de la nouvelle loi cantonale sur le droit de cité (LDCF) et de son règlement d'exécution (RDCF). Ces dispositions légales seront appliquées pour tous les dossiers de naturalisation déposés après le 1er janvier 2018.

Sur recommandation du service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC) une mise à jour de notre règlement actuel doit être effectuée au vu de l'évolution de la législation fédérale et cantonale en matière de nationalité.

Le conseil communal a soumis au préalable ce règlement pour examen au service concerné et vous propose d'adopter ce dernier tel que présenté.

#### **5. Approbation du nouveau règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires**

Le règlement relatif à la participation communale aux frais de traitement dentaire scolaires de la commune du 11 décembre 1997 ne correspond plus à la base légale et doit être adapté.

L'article 2 alinéa 1 dudit règlement prévoit que l'aide financière de la commune est accordée uniquement pour les prestations fournies par le Service dentaire scolaire.

Or, selon une jurisprudence rendue le 28 novembre 2002 par le Tribunal cantonal, l'aide financière de la commune doit également être étendue aux prestations effectuées par les médecins dentistes privés. Mais la valeur du point retenue pour le calcul de l'aide octroyée est celle appliquée au maximum par le Service dentaire scolaire.

L'aide financière octroyée pour le contrôle et les soins dentaires est déterminée par le barème de réduction qui fixe les conditions auxquelles les parents dans une situation économiquement modeste ont droit.

## 6. Reprise des infrastructures du quartier Bellevue

La commune propose à l'assemblée la reprise des infrastructures du quartier de Bellevue. Un protocole de reprise sera établi avec le propriétaire Villarel SA Constructions.

La reprise de ces infrastructures comprend : les canalisations des eaux claires et des eaux usées, ainsi que les chambres, la conduite principale de l'eau potable, les hydrantes, l'éclairage public ainsi que la route de desserte aux habitations.

Un contrôle caméra des canalisations des eaux claires et des eaux usées a été effectué en août 2017.

Les frais relatifs à l'inscription de la route au Registre Foncier seront à la charge du propriétaire.

## 8. Adhésion à la nouvelle Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN) et approbation des statuts y relatifs

La loi sur les eaux, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011, demande une gestion globale des eaux à l'échelle régionale. Pour cela, les communes doivent se constituer en bassins versants, c'est-à-dire en entités hydrographiques cohérentes permettant de gérer à la bonne échelle, l'ensemble des eaux d'une région.

Dans sa séance du 15 décembre 2014, le Conseil d'Etat a fixé la délimitation des bassins versants, qui compte désormais 15 bassins versants dont le bassin de la Glâne et de la Neirigue.

A cette fin, les délégués de l'Association d'épuration des eaux de la Glâne-Neirigue (AEGN) et de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du Moyen Pays de la Glâne et de la Paroisse de Sâles (AIMPGPS) ont décidé de se constituer en association conformément à la loi sur les communes.

Les communes membres dont le territoire est situé dans le bassin versant « de la Glâne et de la Neirigue » sont : Autigny, Billens-Hennens, Chénens, Cottens, Gibloux, La Folliaz, Le Châtelard, Grangettes, Massonnens, Mézières, Romont, Sâles (Gruyères), Siviriez, Villaz-St-Pierre, Villorsonnens et Vuisternens-devant-Romont.

L'association a pour buts, dans le périmètre du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue :

- l'élaboration et la mise à jour du plan directeur de bassin versant selon l'article 4 de la loi du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux, RSF 812.1),
- le suivi de la mise en œuvre des mesures prévues dans cette planification,
- d'accompagner l'AIMPGPS et l'AEGN dans l'étude devant permettre l'optimisation du traitement des eaux usées des deux associations.

Lors de l'assemblée constitutive du 7 février 2019, les délégués ont accepté de créer la nouvelle association selon les statuts annexés, à l'unanimité.

Par conséquent, les Conseillers communaux sont maintenant invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyens la constitution de cette nouvelle association et de ses statuts lors des assemblées communales, respectivement des conseils généraux de ce printemps.

# BILAN AU 31.12.2018

Compte	Désignation	Bilan au	Mouvement	Mouvement	Bilan au
		01.01.2018	Débit	Crédit	31.12.2018
<b>1</b>	<b>ACTIF</b>	<b>4'750'041.38</b>	<b>8'968'987.58</b>	<b>8'741'483.66</b>	<b>4'977'545.30</b>
<b>10</b>	<b>Liquidités</b>	<b>927'097.63</b>	<b>2'860'013.23</b>	<b>3'009'793.87</b>	<b>777'316.99</b>
100.1	Caisse secrétariat	7'979.55	21'539.05	25'916.95	3'601.65
101.0	CCP	665'031.88	2'508'522.02	2'723'352.46	450'201.44
102.0	BCF 30 01 284.542-04 constructions EU-ADDUCT	134'307.80		32.00	134'275.80
102.10	BCF 30 01 276.198-03 Gar.loyers appart.école	1'511.70	0.75		1'512.45
102.2	BCF 30 01 243.546-04 Trésorerie ACC	110'467.20	302'558.60	235'908.10	177'117.70
102.9	BCF 30 01 128.609-09 Trésorerie	7'799.50	27'392.81	24'584.36	10'607.95
<b>11</b>	<b>AVOIRS</b>	<b>906'303.75</b>	<b>5'806'472.00</b>	<b>5'366'396.24</b>	<b>1'346'379.51</b>
111.0	Compte courant Etat	27'939.15	1'070'324.15	966'913.75	131'349.55
115.0	Débiteurs divers	342'914.05	913'320.45	817'410.90	438'823.60
115.07	Débiteurs impôts 2007		4'559.20	4'559.20	
115.08	Débiteurs impôts 2008	9'396.20	3'107.10	7'260.40	5'242.90
115.09	Débiteurs impôts 2009	3'788.55	2'226.95	3'367.00	2'648.50
115.10	Débiteurs impôts 2010	495.00	2'390.90	2'020.40	865.50
115.11	Débiteurs impôts 2011	2'456.15	1'879.95	4'358.20	-22.10
115.12	Débiteurs impôts 2012	1'667.85	2'393.80	2'409.25	1'652.40
115.13	Débiteurs impôts 2013	8'404.30	2'617.50	2'838.10	8'183.70
115.14	Débiteurs impôts 2014	10'621.30	3'535.50	6'694.90	7'461.90
115.15	Débiteurs impôts 2015	29'551.10	11'989.60	25'001.90	16'538.80
115.16	Débiteurs impôts 2016	-17'292.80	349'362.00	291'942.79	40'126.41
115.17	Débiteurs impôts 2017	486'362.90	1'712'875.20	2'036'496.85	162'741.25
115.18	Débiteurs impôts 2018		1'705'873.05	1'180'275.25	525'597.80
119.0	TVA préalable sur dépenses eau		3'477.65	3'477.65	
119.1	TVA préalable sur investissements eau		1'603.45	1'603.45	
119.15	Décompte trimestriel TVA CHE-115.741.815 EAU		2'454.20	313.65	2'140.55
119.2	TVA préalable sur dépenses épuration		6'562.75	6'562.75	
119.3	TVA préalable sur investissements épuration		98.80	98.80	
119.4	Décompte trimestriel TVA CHE-108.958.781 Epuration		5'819.80	2'791.05	3'028.75
<b>12</b>	<b>PLACEMENTS</b>	<b>352'656.65</b>	<b>17'195.90</b>	<b>82'034.60</b>	<b>287'817.95</b>
120.0	BCF 01 50 394.774-05, Protection civile Cpte épargne	66'067.10	19.10	60'020.85	6'065.35
120.1	BCF 01 50 396.655-03, Fds des Pauvres Cpte épargne	814.90	0.40		815.30
120.2	BCF 01 50 396.931-05, Fds de Commune Cpte épargne	2'239.60	1.10		2'240.70
123.0	IMMEUBLES	283'535.05	17'175.30	22'013.75	278'696.60
<b>13</b>	<b>ACTIFS TRANSITOIRES</b>	<b>6'808.25</b>	<b>56'263.70</b>	<b>6'808.25</b>	<b>56'263.70</b>
139.1	AUTRES ACTIFS TRANSITOIRES	6'409.35	47'751.55	6'409.35	47'751.55
139.2	AUTRES ACTIFS TRANSITOIRES ACC	398.90	8'512.15	398.90	8'512.15
<b>14</b>	<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>2'375'400.95</b>	<b>217'286.55</b>	<b>209'775.75</b>	<b>2'382'911.75</b>
140.0	TERRAINS (EN ZONE D'UTILITE PUBLIQUE)	36'575.15		3'000.00	33'575.15
141.0	OUVRAGES DE GENIE CIVIL	537'222.95	28'518.35	58'199.50	507'541.80
141.1	ADDUCTION D'EAU	436'393.25	21'234.55	22'908.25	434'719.55
141.2	CANALISATION, EPURATION	398'423.70	1'110.00	4'020.00	395'513.70
141.3	DECHETTERIE	56'184.50	16'512.80		72'697.30
143.0	BATIMENTS	753'579.30	33'981.40	35'703.00	751'857.70
143.1	LOCAL DE VOIRIE		4'800.00		4'800.00
145.0	FORETS	4'594.60			4'594.60
146.0	MOBILIER, MACHINES, VEHICULE, PR	7'000.00	73'269.45	72'490.00	7'779.45
146.2	Révision du PAL	111'117.10	31'760.00		142'877.10
149.0	PLANS CADASTRAUX	34'310.40		7'355.00	26'955.40
149.1	Frais projet ZACT1		6'100.00	6'100.00	

# BILAN AU 31.12.2018

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2018	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2018
<b>15</b>	<b>PARTICIPATIONS</b>	<b>181'774.15</b>	<b>11'756.20</b>	<b>66'674.95</b>	<b>126'855.40</b>
151.0	Participation Hôpital cantonal	17'272.70		1'020.00	16'252.70
152.1	Avance DIP achat bus scolaire	68'597.30		40'533.70	28'063.60
152.2	Participation à la BRA	10'740.05		10'740.05	
152.3	Actions et parts sociales (AGY EXPO)	2'000.00			2'000.00
152.4	Capital social (SAIDF)	17'214.00			17'214.00
152.5	Participation aménagement local CSPI SO	34'988.75		2'625.00	32'363.75
152.6	Participation achat de véhicule CSPI SO	30'961.35			30'961.35
152.7	Participation aux Communes		11'756.20	11'756.20	
<b>2</b>	<b>PASSIF</b>	<b>-4'750'041.38</b>	<b>663'127.40</b>	<b>890'631.32</b>	<b>-4'977'545.30</b>
<b>20</b>	<b>Créances à court terme</b>	<b>-6'774.25</b>	<b>35'255.25</b>	<b>46'790.50</b>	<b>-18'309.50</b>
209.0	TVA chiffre d'affaire fonctionn. eau		3'290.40	3'290.40	
209.1	TVA recettes investissement eau		449.45	449.45	
209.15	Décompte trimestriel TVA CHE-115.741.815 EAU		2'626.90	3'434.20	-807.30
209.2	TVA chiffre d'affaire fonctionn. épuration		22'613.25	22'613.25	
209.3	TVA recettes investissement épuration		170.95	170.95	
209.4	Décompte trimestriel TVA CHE-108.958.781 Epuration	-5'262.55	6'104.30	16'831.50	-15'989.75
209.5	Garantie de loyer appartement école	-1'511.70		0.75	-1'512.45
<b>22</b>	<b>EMPRUNTS</b>	<b>-2'400'000.00</b>			<b>-2'400'000.00</b>
221.11	BCF cpte 25 01 200.889-00 Crédit Investis.	-500'000.00			-500'000.00
221.19	BCF 30 01 150.818-03 ATF	-1'000'000.00			-1'000'000.00
221.21	BCF 30 01 233.515-04 ATF	-400'000.00			-400'000.00
221.25	POSTFINANCE No. PF.005131 prêt fixe	-500'000.00			-500'000.00
<b>24</b>	<b>PROVISIONS</b>	<b>-79'578.50</b>	<b>79'578.50</b>	<b>172'153.80</b>	<b>-172'153.80</b>
240.0	Provisions pertes sur débiteurs	-79'578.50	79'578.50	92'153.80	-92'153.80
240.1	Prov. Risque Modification Caisse Pension Personnel Etat FR			80'000.00	-80'000.00
<b>25</b>	<b>PASSIFS TRANSITOIRES</b>	<b>-437'977.00</b>	<b>438'293.65</b>	<b>384'923.40</b>	<b>-384'606.75</b>
259.0	Passifs transitoires	-331'329.50	331'329.50	286'233.50	-286'233.50
259.2	Passifs transitoires impôts	-116.35	116.35		
259.3	Autres passifs transitoires CSPI SO	-106'531.15	106'847.80	98'689.90	-98'373.25
<b>28</b>	<b>RESERVES</b>	<b>-722'645.20</b>	<b>110'000.00</b>	<b>163'864.73</b>	<b>-776'509.93</b>
280.0	RESERVE PC	-66'050.00	60'000.00		-6'050.00
280.1	RESERVE EAU	-80'000.00		50'000.00	-130'000.00
280.2	RESERVE EPURATION	-320'000.00		113'864.73	-433'864.73
280.4	RESERVE DECHETTERIE	-4'000.00			-4'000.00
282.4	ATTRIBUTION réserve Routes - Mobilité douce - Eclairages	-102'595.20			-102'595.20
282.5	ATTRIBUTION réserve Local de Voirie	-100'000.00			-100'000.00
282.6	ATTRIBUTION réserve Achat Tracteur	-50'000.00	50'000.00		
<b>29</b>	<b>FORTUNE</b>	<b>-1'103'066.43</b>		<b>122'898.89</b>	<b>-1'225'965.32</b>
290.0	FORTUNE NETTE	-1'103'066.43			-1'103'066.43
<b>290.1</b>	<b>Résultat</b>			<b>122'898.89</b>	<b>-122'898.89</b>

Siège à Lausanne, Place de la Gare 4  
Adresse admin. : Rue des Pilettes 3, CP  
CH – 1701 FRIBOURG  
Tél. ++41 - (0)26 466 16 61  
Fax ++41 - (0)26 466 62 21  
fribourg@migigroupfid.com  
TVA CHE-101.548.293 TVA

mgi . group  
fiduciaire s.a.

**Rapport de l'organe de révision  
sur les comptes de la commune de  
CHÉNENS**

Chemin de l'Ecole 8  
1744 Chénens

Fribourg, le 5 avril 2019 FN

Madame la Syndique,  
Madame, Monsieur,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de votre commune, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le compte des investissements et la liste des engagements hors bilan pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

**Responsabilité du conseil communal :**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales cantonales, incombe au conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil communal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

**Responsabilité de l'Organe de Révision :**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions cantonales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

./..



Page 2

Opinion d'audit :

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes aux prescriptions légales de droit public en matière de tenue des comptes communaux (loi cantonale sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo).


Rapport sur d'autres dispositions légales :

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis :

- le bilan tel qu'il vous est présenté avec un total de	CHF	4'977'545.30
		=====
- le compte de fonctionnement 2018 qui présente un bénéfice annuel, soit un excédent de produits de	CHF	122'898.99
		=====

**MGI GROUP Fiduciaire SA**

  
**Frédéric NEUHAUS**  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

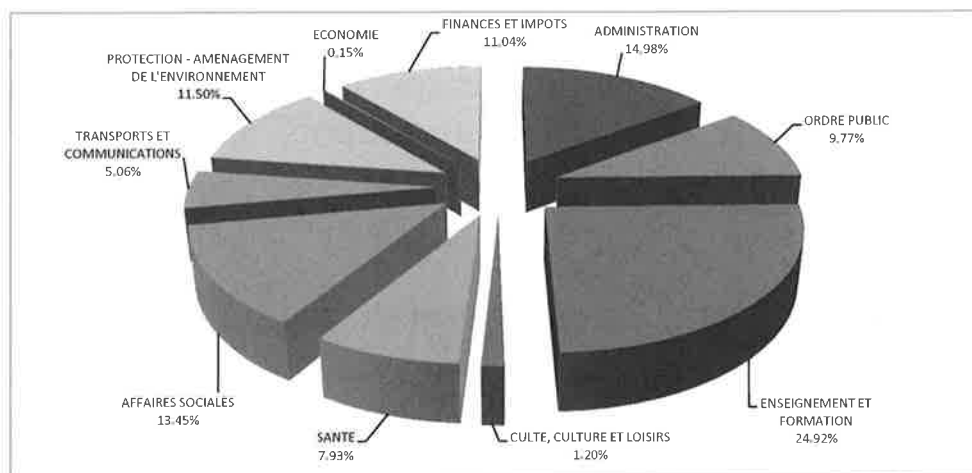
  
**Valentin KESSLER**  
Réviseur agréé

# COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2018

Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>0 ADMINISTRATION</b>	<b>559'166.65</b>	<b>209'991.10</b>	<b>507'150.00</b>	<b>205'700.00</b>	<b>468'380.15</b>	<b>182'386.75</b>
01 Assemblée communale, Conseil communal	88'945.85	19'060.00	85'700.00	30'000.00	75'347.30	21'500.00
02 Administration générale	470'220.80	190'931.10	421'450.00	175'700.00	393'032.85	160'886.75
<b>1 ORDRE PUBLIC</b>	<b>364'647.90</b>	<b>331'505.95</b>	<b>319'676.00</b>	<b>288'126.00</b>	<b>340'244.20</b>	<b>300'652.85</b>
10 Ordre public	531.00		800.00		370.00	
12 Justice	19'600.00		19'770.00		18'466.00	
14 Police du Feu	37'185.00	26'219.20	34'300.00	27'000.00	44'114.45	25'996.85
140 CSPI Sarine Ouest - Autigny-Chénens-Cottens-La Brillaz	244'355.00	244'355.00	195'076.00	195'076.00	274'656.00	274'656.00
15 Militaire			300.00			
16 Protection civile	62'327.80	60'000.00	68'410.00	66'050.00	1'621.95	
17 Protection de la population	649.10	931.75	1'020.00		1'015.80	
<b>2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>	<b>930'390.00</b>	<b>8'089.20</b>	<b>927'940.00</b>	<b>11'000.00</b>	<b>930'870.65</b>	<b>8'280.05</b>
20 Ecole enfantine	65'810.85		65'840.00		67'303.95	
21 Cycle scolaire obligatoire	661'164.35	8'089.20	655'280.00	1'000.00	63'807.10	8'280.05
22 Ecoles spécialisées	150'844.15		150'470.00		158'224.25	
23 Formation professionnelle	11'769.75		12'600.00		9'382.20	
29 Administration scolaire	40'800.90		43'750.00	4'000.00	58'153.15	
<b>3 CULTE, CULTURE ET LOISIRS</b>	<b>44'647.60</b>	<b>338.00</b>	<b>49'790.00</b>		<b>52'568.05</b>	<b>352.00</b>
30 Culture	19'276.20		21'890.00		20'286.45	
34 Sport	20'391.05	338.00	22'500.00		25'925.65	352.00
35 Autres loisirs, colonie de vacances	4'980.35		5'400.00		6'355.95	
<b>4 SANTE</b>	<b>296'067.70</b>	<b>7'992.45</b>	<b>284'320.00</b>	<b>3'000.00</b>	<b>276'100.75</b>	<b>4'205.90</b>
40 Hôpitaux	9'451.25	761.15	9'210.00		9'659.15	1'350.50
41 Homes médicalisés	208'081.45	121.80	203'410.00		199'282.35	
44 Soins ambulatoires	71'326.50	469.50	65'700.00		63'129.45	229.40
46 Service médical des écoles	7'208.50	6'640.00	6'000.00	3'000.00	4'029.80	2'626.00
<b>5 AFFAIRES SOCIALES</b>	<b>502'313.45</b>	<b>47'960.75</b>	<b>495'730.00</b>	<b>900.00</b>	<b>509'070.90</b>	<b>48'584.50</b>
50 AVS/APG/AI/Assurances chômage	1'000.60	1'000.60	900.00	900.00	990.80	990.80
54 Structure d'accueil de la petite enfance	91'313.80	2'375.90	92'450.00		98'973.55	0.40
55 Institutions spécialisées	217'427.65		205'440.00		200'424.05	
56 Encouragement à la constr. de logements	9'294.55		10'000.00		10'061.15	
58 Aide sociale	183'276.85	44'584.25	186'940.00		198'621.35	47'593.30
<b>6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>	<b>188'815.05</b>	<b>42'504.10</b>	<b>208'640.00</b>	<b>47'500.00</b>	<b>197'079.55</b>	<b>45'786.55</b>
62 Routes communales et génie-civil	113'192.05	17'794.10	127'700.00	21'500.00	126'208.55	18'334.55
64 Chemins de Fer Fédéraux	33'348.00	24'710.00	33'500.00	26'000.00	33'272.00	27'452.00
65 Trafic régional	42'275.00		47'440.00		37'599.00	
<b>7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>429'518.10</b>	<b>433'971.75</b>	<b>395'910.00</b>	<b>401'900.00</b>	<b>411'483.85</b>	<b>407'846.95</b>
70 Approvisionnement en eau	126'706.90	131'771.60	88'810.00	117'000.00	117'608.55	121'356.30
71 Protection des eaux	216'915.20	216'915.20	208'000.00	208'000.00	209'068.00	209'068.00
72 Ordures ménagères	75'559.95	73'339.95	81'800.00	72'900.00	72'456.90	72'872.65
74 Cimetière	2'080.15		5'900.00		439.25	
78 Protection de la nature	725.60		1'700.00		291.30	
79 Aménagement du territoire	7'530.30	11'945.00	9'700.00	4'000.00	11'619.85	4'550.00
<b>8 ECONOMIE</b>	<b>5'466.95</b>		<b>5'440.00</b>		<b>5'913.75</b>	<b>11'621.55</b>
80 Agriculture	170.00		170.00		170.00	
81 Forêts	5'296.95		5'270.00		5'743.75	11'621.55
<b>9 FINANCES ET IMPOTS</b>	<b>412'330.96</b>	<b>2'773'909.95</b>	<b>206'600.00</b>	<b>2'388'228.00</b>	<b>449'504.58</b>	<b>2'706'664.05</b>
<b>90 Impôts</b>	<b>36'363.75</b>	<b>2'365'029.85</b>	<b>23'700.00</b>	<b>1'986'650.00</b>	<b>20'055.20</b>	<b>2'247'882.05</b>
<b>93 Péréquation financière</b>		<b>262'178.00</b>		<b>262'178.00</b>		<b>263'701.00</b>
<b>94 Finances</b>	<b>159'728.01</b>	<b>96'702.10</b>	<b>177'900.00</b>	<b>139'400.00</b>	<b>155'254.18</b>	<b>92'485.80</b>
940 Gérance de la fortune et des dettes	129'694.26	17'599.40	143'200.00	65'600.00	118'883.33	14'514.15
942 Immeubles du patrimoine financier	30'033.75	79'102.70	34'700.00	73'800.00	36'370.85	77'971.65
<b>99 Autres postes</b>	<b>216'249.20</b>	<b>50'000.00</b>	<b>5'000.00</b>		<b>274'195.20</b>	<b>102'595.20</b>

# COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2018

Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION	559'166.65	209'991.10	507'150.00	205'700.00	468'380.15	182'386.75
1 ORDRE PUBLIC	364'647.90	331'505.95	319'676.00	288'126.00	340'244.20	300'652.85
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	930'390.00	8'089.20	927'940.00	11'000.00	930'870.65	8'280.05
3 CULT, CULTURE ET LOISIRS	44'647.60	338.00	49'790.00		52'568.05	352.00
4 SANTE	296'067.70	7'992.45	284'320.00	3'000.00	276'100.75	4'205.90
5 AFFAIRES SOCIALES	502'313.45	47'960.75	495'730.00	900.00	509'070.90	48'584.50
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	188'815.05	42'504.10	208'640.00	47'500.00	197'079.55	45'786.55
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	429'518.10	433'971.75	395'910.00	401'900.00	411'483.85	407'846.95
8 ECONOMIE	5'466.95		5'440.00		5'913.75	11'621.55
9 FINANCES ET IMPOTS	412'330.96	2'773'909.95	206'600.00	2'388'228.00	449'504.58	2'706'664.05
TOTALISATION	3'733'364.36	3'856'263.25	3'401'196.00	3'346'354.00	3'641'216.43	3'716'381.15
Résultat	122'898.89			54'842.00	75'164.72	



## COMPTES 2018

---

L'exercice 2018 du compte de fonctionnement clôture avec un bénéfice de CHF 122'898.89.

### Excédents dans les produits :

- 58. Aide sociale : pareil à 2017 une dissolution de provisions au Service action sociale MIS et un remboursement du service social Sarine-Ouest  
ARCOS montre un produit de CHF 44'584.25.
- 70. Eau : augmentation de la vente d'eau aux communes / tiers pour environ CHF 15'000.00.
- 90. Impôts : excédent de produits d'env. CHF 380'000.00 impôts ordinaires et extraordinaires.

### Excédents dans les charges :

- 02. Traitement du personnel administratif pour env. CHF 27'000.00
- 55. Affaires sociales : Institutions spécialisées CHF 12'000.00
- 90. Impôts : Perte sur débiteurs-impôts env. CHF 10'000.00 supplémentaires

### Explications des excédents de charges et de produits.

#### 02. Administration générale

En début d'année, le poste de boursière a été occupé par deux personnes jusqu'au départ à la retraite de Madame Morel.

Le poste de secrétaire a également été occupé par deux personnes jusqu'au départ de Madame Macherel.

Suite au départ précipité de la secrétaire communale après une année seulement, Madame RoCHAT, secrétaire communale et Madame Mettraux, secrétaire adjointe ont été engagées à temps partiel.

Une nouvelle répartition des tâches entre les 3 personnes de l'administration est en cours.

20. Protection civile

Un montant de CHF 60'000.00 représentant les taxes de protection civile encaissées a été versé en qualité de subsides pour la construction d'abris privés (rachat de places). Ce montant figure au débit et au crédit du compte Protection civile.

55. Institutions spécialisées

Augmentation de la charge liée.

58. Aide sociale

Le produit de CHF 44'584.25 provient d'une part de la dissolution de provisions au Service action Sociale MIS pour un montant de CHF 33'684.95 et d'autre part d'un remboursement au service social Sarine - Ouest pour la période 2015-2017 de CHF 10'899.30.

62. Routes communales

L'entretien hivernal a coûté env. CHF 7'300.00 nettement en dessous du budget de CHF 15'000.00. Ce poste varie en fonction de la rudesse des hivers.

70. Approvisionnement en eau

Augmentation de la vente d'eau aux communes et partenaires (+CHF 15'000.00). Une réserve de CHF 50'000.00 a été constituée.

## 71. Protection des eaux

Le compte doit être autofinancé à 100 %. Tout résultat positif doit faire l'objet d'une constitution de réserves ou d'amortissements supplémentaires ou d'une combinaison des deux.

## 9. Finances et impôts

90.319.1 Perte sur débiteurs-impôts augmente de CHF 13'000.00. Le bilan montre que la provision pour perte sur débiteurs-impôts passe de CHF 79'000.00 à CHF 92'000.00. La provision actuelle est considérée comme confortable.

## 90 Impôts

Le total des impôts ordinaires et extraordinaires montre une augmentation d'environ CHF 380'000.00 qui se compose comme suit :

- Impôts sur le revenu plus CHF 260'000.00 (+17%)
- Impôts sur la fortune plus CHF 46'000.00 (+42%)
- Impôts à la source plus CHF 8'000.00 (+100%)
- Impôts sur le capital plus CHF 10'000.00 (+50%)
- Impôts sur le bénéfice (pers. morales) plus CHF 10'000.00 (+18%)
- Impôts sur les mutations plus CHF 18'000.00
- Impôts sur les successions plus CHF 11'000.00.

## Résultat

Le bénéfice brut s'élève à **CHF 339'148.09**. Le conseil communal propose de verser :

- CHF 50'000.00 à la réserve adduction eau
- CHF 80'000.00 nouvelle provision au titre de risque de modification de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF).
- CHF 86'249.20 amortissements supplémentaires des objets au bilan.

Après comptabilisation de la réserve, de la provision ainsi que de l'amortissement supplémentaire, le bénéfice net se monte à CHF 122'898.89.

# COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2018

Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>0 ADMINISTRATION</b>	<b>7'779.45</b>		<b>13'000.00</b>			
02 Administration générale	7'779.45		13'000.00			
<b>1 ORDRE PUBLIC</b>			<b>45'000.00</b>			
15 Militaire			45'000.00			
<b>2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>	<b>11'756.20</b>		<b>13'500.00</b>		<b>14'358.00</b>	
29 Administration scolaire	11'756.20		13'500.00		14'358.00	
<b>6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>	<b>94'008.35</b>	<b>2'840.60</b>	<b>181'000.00</b>		<b>70'600.60</b>	
62 Routes communales et génie-civil	94'008.35	2'840.60	181'000.00		70'600.60	
<b>7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>70'617.35</b>	<b>20'198.25</b>	<b>1'147'700.00</b>	<b>30'000.00</b>	<b>171'689.60</b>	<b>39'472.30</b>
70 Approvisionnement en eau	21'234.55	17'978.25	741'000.00	15'000.00	112'137.80	12'633.05
71 Protection des eaux	1'110.00	2'220.00	142'000.00	15'000.00	200.00	25'839.25
72 Ordures ménagères	16'512.80		204'700.00		29'458.20	1'000.00
79 Aménagement du territoire	31'760.00		60'000.00		29'893.60	
<b>9 FINANCES ET IMPOTS</b>	<b>28'075.30</b>	<b>6'100.00</b>	<b>188'900.00</b>		<b>19'264.75</b>	<b>110'630.00</b>
<b>94 Finances</b>	<b>28'075.30</b>	<b>6'100.00</b>	<b>188'900.00</b>		<b>19'264.75</b>	<b>110'630.00</b>
942 Immeubles du patrimoine financier	28'075.30	6'100.00	188'900.00		19'264.75	110'630.00
<b>0 ADMINISTRATION</b>	<b>7'779.45</b>		<b>13'000.00</b>			
<b>1 ORDRE PUBLIC</b>			<b>45'000.00</b>			
<b>2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>	<b>11'756.20</b>		<b>13'500.00</b>		<b>14'358.00</b>	
<b>6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>	<b>94'008.35</b>	<b>2'840.60</b>	<b>181'000.00</b>		<b>70'600.60</b>	
<b>7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>70'617.35</b>	<b>20'198.25</b>	<b>1'147'700.00</b>	<b>30'000.00</b>	<b>171'689.60</b>	<b>39'472.30</b>
<b>9 FINANCES ET IMPOTS</b>	<b>28'075.30</b>	<b>6'100.00</b>	<b>188'900.00</b>		<b>19'264.75</b>	<b>110'630.00</b>
<b>TOTALISATION</b>	<b>212'236.65</b>	<b>29'138.85</b>	<b>1'589'100.00</b>	<b>30'000.00</b>	<b>275'912.95</b>	<b>150'102.30</b>
<b>Résultat</b>		<b>183'097.80</b>		<b>1'559'100.00</b>		<b>125'810.65</b>

## RENSEIGNEMENTS COMMUNAUX

### Membres du conseil communal et de l'administration communale

<b>Madame Marianne Dey</b> <b>Syndique</b> Tél. 079 785 41 03 Mail : <a href="mailto:marianne.dey@chenens.ch">marianne.dey@chenens.ch</a>	Administration générale Aménagement du territoire Cimetière
<b>Monsieur Eric Bovet</b> <b>Vice-syndic</b> Tél. 079 947 09 92 Mail : <a href="mailto:eric.bovet@chenens.ch">eric.bovet@chenens.ch</a>	Finances Nouvelles constructions Forêts Terres communales
<b>Madame Carmen Landolt Läubli</b> <b>Conseillère communale</b> Tél. 026 477 39 10 Mail : <a href="mailto:carmen.landoltlaubli@chenens.ch">carmen.landoltlaubli@chenens.ch</a>	Affaires sociales Ecoles – Cycle d'orientation Culture – Sports et loisirs
<b>Monsieur Olivier Guyot</b> <b>Conseiller communal</b> Tél. 026 652 00 32 Mail : <a href="mailto:olivier.guyot@chenens.ch">olivier.guyot@chenens.ch</a>	Voirie – routes communales Pompiers Protection civile – bâtiments communaux
<b>Monsieur Christian Demole</b> <b>Conseiller communal</b> Tél. 079 357 60 03 Mail : <a href="mailto:christian.demole@chenens.ch">christian.demole@chenens.ch</a>	Eau Epuration Déchetterie
<b>Madame Anne Rochat</b> <b>Secrétaire communale</b> Mail : <a href="mailto:secretariat@chenens.ch">secretariat@chenens.ch</a>  <b>Madame Sandrine Mettraux</b> <b>Secrétaire adjointe</b> Mail : <a href="mailto:constructions@chenens.ch">constructions@chenens.ch</a>  Tél. 026 477 22 01	
<b>Madame Corinne Di Domenico</b> <b>Caissière communale</b>  Tél. 026 477 22 01 Mail : <a href="mailto:compta@chenens.ch">compta@chenens.ch</a>	



## RENSEIGNEMENTS COMMUNAUX

### Adresses diverses

<b>Etat civil</b>  Office de l'Etat civil de la Sarine Rue de l'Abbé-Bovet 14 Case postale 503, 1701 Fribourg	  Tél. 026 305 14 17 Mail : <a href="mailto:office.etatcivil@fr.ch">office.etatcivil@fr.ch</a>
<b>Agent AVS</b>  Commune de Chénens Madame Corinne Di Domenico Route de l'Ecole 8, 1744 Chénens	  Tél. 026 477 22 01 Mail : <a href="mailto:compta@chenens.ch">compta@chenens.ch</a>

### Ecoles

<b>Conseil des Parents Autigny-Chénens</b>  Madame Carmen Landolt Läubli Présidente	  Natel 079 463 49 16 Mail : <a href="mailto:carmen.landoltlaubli@chenens.ch">carmen.landoltlaubli@chenens.ch</a>
Monsieur Daniel Bovet Vice-président	Natel 078 789 44 46 Mail : <a href="mailto:d.bovet@autigny.ch">d.bovet@autigny.ch</a>
<b>Responsable d'établissement</b>  Monsieur Louis Rhyh Route du Centre 20, 1741 Cottens	  Natel 079 567 70 76 Mail : <a href="mailto:louis.ryhn@fr.educanet2.ch">louis.ryhn@fr.educanet2.ch</a>
<b>Ecole primaire Chénens</b>  Salles de classe	  Tél. 026 477 03 85
<b>Ecole primaire Autigny</b>  Salle des maîtres	  Tél. 026 477 16 40
<b>Accueil extra-scolaire à Autigny</b>  Madame Valérie Weber Madame Pascale Félix Madame Nadia Rérat	  N° AES Natel 079 706 37 53

## RENSEIGNEMENTS COMMUNAUX

### Bibliothèque et ludothèque

<b>Bibliothèque régionale d'Avry-sur-Matran</b>  <u>Heures d'ouverture</u> Mardi – Jeudi – Vendredi de 15h00 à 18h00 Mercredi de 15h00 à 19h30 Samedi de 09h00 à 12h00	Tél. 026 470 21 42 <a href="http://www.bra.avry.ch">www.bra.avry.ch</a>
<b>Ludothèque Les Schtroumpfs Neyruz</b>  <u>Heures d'ouverture</u> Mercredi de 15h00 à 17h00 Samedi de 09h00 à 11h00	Natel 079 488 10 76

### N° d'urgence

<b>Feu 118</b>  Commandant Florian Felder Route de la Côte 15, 1744 Chénens	Natel 079 446 24 07
<b>Police 117</b>  Caporal Nicolas Cuennet Poste de gendarmerie Route de Corserey 14, 1746 Prez-vers-Noréaz	Tél. 026 305 87 55

### Paroisse

<b>Fanfare paroissiale La Mauritia Autigny-Chénens</b>  Monsieur Michel Gobet, Président Route de Chénens 11, 1742 Autigny	<a href="mailto:mgobet@bluewin.ch">mgobet@bluewin.ch</a>
<b>Chœur mixte paroissial Autigny-Chénens</b>  Madame Jeannette Chardonens, Présidente Chemin Sous-Vigny 21, 1744 Chénens	Natel 079 682 74 66
<b>Paroisse catholique Autigny-Chénens</b>  Unité pastorale de Notre-Dame de la Brillaz Secrétariat inter-paroissial, CP 74, 1753 Matran	Tél. 026 401 00 90
<b>Conseil de Paroisse Autigny-Chénens</b>  Monsieur Michel Pasquier, Président Secrétariat : Impasse du Félon 3, 1742 Autigny	Tél. 026 477 04 03 <a href="mailto:paroisse.autigny@bluewin.ch">paroisse.autigny@bluewin.ch</a>

## RENSEIGNEMENTS COMMUNAUX

### Sociétés locales et divers

<b>Football Club Chénens-Autigny</b> Monsieur Grégoire Bays, Président Route de la Goille 27, 1741 Cottens	Natel 079 817 20 24 <a href="mailto:grbays@gmail.com">grbays@gmail.com</a>
<b>Réservation buvette à Autigny</b>	Natel 078 824 08 71 <a href="mailto:buvettefcca@gmail.com">buvettefcca@gmail.com</a>
<b>Amicale des sapeurs-pompiers Chénens</b> Monsieur Freddy Defferrard, Président Route d'Autigny 41, 1744 Chénens	Tél. 026 477 22 71
<b>Société de gym « Le Looping » Autigny</b> Madame Marianne Clerc, Présidente Chemin des Carroux 39, 1744 Chénens	Tél. 026 477 37 94 Natel 079 390 26 19 <a href="mailto:ma.clerc@hotmail.com">ma.clerc@hotmail.com</a> <a href="http://www.lelooping.ch">www.lelooping.ch</a>
<b>Ski-Club Tooschuss</b> Monsieur Thierry Clerc, Président Chemin des Carroux 39, 1744 Chénens	Natel 076 577 43 94 <a href="http://www.tooschuss.ch">www.tooschuss.ch</a>
<b>Société de Tir Autigny-Chénens</b> Monsieur Alexandre Schneider, Président Route de Cottens 4, 1742 Autigny	Natel 079 152 73 89
<b>Union des sociétés locales Autigny</b> Monsieur Laurent Brugger, Président Route des Champs Montants 17, 1742 Autigny	Tél. 026 477 32 45 Natel 079 875 38 27 <a href="mailto:usladm@hotmail.com">usladm@hotmail.com</a>
<b>Chef de section militaire</b> Service des affaires militaires et de la protection de la population (SAMPP) Arrondissement 7a + b Route des Arsenaux 16, CP 185, 1705 Fribourg	Tél. 026 359 25 00
<b>Préposé local à l'agriculture</b> Monsieur Olivier Defferrard Route d'Autigny 40, 1744 Chénens	Tél. 026 477 32 45 Natel 079 875 38 27 <a href="mailto:usladm@hotmail.com">usladm@hotmail.com</a>
<b>Ramoneur</b> Monsieur Eric Baechler 1747 Corserey	Natel 079 447 21 91

## INFORMATIONS DIVERSES

### TRAVERSES DE CHÊNE MASSIF

POUR AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS (bordures, escaliers, etc.)



12/24/200 cm 39.-/unité

12/24/250 cm 49.-/unité

12/24/300 cm 59.-/unité

Pris au Centre forestier du Mouret

ou livré

livraison facturée en régie et au kilométrage :  
CHF 75.00/heure + 1.50/km

Infos et Commandes auprès de **Michel Berger**, par téléphone au 079 449 34 11 ou par email [michel.berger@fr.ch](mailto:michel.berger@fr.ch)

Tous les articles proviennent des forêts du territoire de Forêts-Sarine et sont sciés au centre forestier du Mouret.  
L'offre s'adresse aux particuliers, aux collectivités publiques de même qu'aux entreprises.



Corporation Forêts-Sarine  
Rte de Grangevaux 19, 1725 Posieux  
[www.forets-sarine.ch](http://www.forets-sarine.ch)





## La Bibliothèque régionale d'Avry est ouverte à tous les habitants.

### Quand ?

mardi – jeudi – vendredi 15h – 18h  
mercredi 15h – 19h30  
samedi 9h – 12h  
vacances scolaires : mercredi et samedi uniquement

### Quoi ?

- plus de **22'000** documents
- **8** documents pour un prêt d'un **mois**
- Tarifs :
  - Enfant jusqu'à 16 ans gratuit
  - Apprenti – étudiant : 15.- par année
  - Adulte : 30.- par année
  - Lecteur occasionnel : 2.- par livre /par mois

**Notre site** <https://bra.avry.ch/>

Infos – Actualités – Catalogue en ligne... et la possibilité de :

- consulter son compte
- prolonger le délai de prêt
- réserver des livres

Depuis peu, suivez-nous sur Facebook !



### Grainothèque

Semences de fleurs, de fruits et de légumes... à partager :  
Prendre, déposer ou échanger librement les graines qui vous plaisent...

*Proposée par le groupe E'CO – groupe de jeunes du CO actifs pour la protection de l'environnement*



### Large Vision

Choix de livres en gros caractères pour un meilleur confort de lecture

Et... pour s'arrêter un instant, un petit coin " Pause-café "!

**A VOS AGENDAS ...**



Tu as entre 8 et 13 ans.  
Tu aimes... questionner, réfléchir, débattre, écouter, apprendre,  
argumenter, t'émerveiller...

## L'atelier PHILO C'EST POUR TOI !

**Où ?** A la Bibliothèque régionale d'Avry  
**Quand ?** Le dernier mercredi de chaque mois de 14h à 15h  
Prochaines rencontres 29 mai – 26 juin  
**Comment ?** Sans inscription et gratuit

*Animé par Madame Eve Jones, sur des thèmes comme  
la vie – le courage – le bonheur – la peur – l'injustice...*

### Rendez-vous mensuels *(sauf vacances scolaires)*



Chaque **1<sup>er</sup> mercredi** du mois de **14h à 15h**  
Pour tous les enfants dès 4 ans ou pour les plus petits accompagnés  
d'un adulte

Né pour lire

Chaque **3<sup>ème</sup> mercredi** du mois de **10h à 11h**  
Pour les tout-petits de 0 à 4 ans avec leurs parents

### Horaire ÉTÉ 2019



Samedi 9h – 12h  
Mercredi 15h – 19h30

**Fermeture annuelle**  
du 29 juillet au 19 août 2019

**dès le 20 août : reprise de l'horaire habituel**

Pour plus d'infos...

026 470 21 42  
[biblioavry@bluewin.ch](mailto:biblioavry@bluewin.ch)  
<http://bra.avry.ch>

CO Sarine-Ouest  
Route de Matran 24  
1754 Avry-sur-Matran

## Horaires du bus samedi et dimanche Fribourg – Chénens – Fribourg

Arrêt	Arrivée	Départ	Train	Voie/Quai
Fribourg/Freiburg, gare rout.		02:00	NB N12 47701	20
Fribourg, Beauregard	02:00	02:00		
Fribourg, Vignettaz-Daler	02:01	02:01		
Fribourg, Bertigny	02:02	02:02		
Villars-sur-Glâne, Villars-Vert	02:03	02:03		
Villars-sur-Glâne, Belle-Croix	02:05	02:05		
Villars-sur-Glâne, Moncor	02:07	02:07		
Villars-sur-Glâne, Rte Soleil	02:09	02:09		
Villars-sur-Glâne, église	02:09	02:09		
Villars-sur-Glâne, gare	02:10	02:10		
Neyruz FR, village	02:19	02:19		
Cottens FR, centre commercial	02:22	02:22		
Chénens, Café	02:24	02:24		
Villaz-St-Pierre, gare	02:29	02:29		
Lussy FR, Le Quartz	02:31	02:31		
Lussy FR, Les Epenettes	02:33	02:33		
Romont FR, Electroverre	02:34	02:34		
Les Chavannes-sous-Romont	02:35	02:35		
Romont FR, gare	02:43			

Arrêt	Arrivée	Départ	Train	Voie/Quai
Romont FR, gare		02:50	NB N12 47702	
Les Chavannes-sous-Romont	02:52	02:52		
Romont FR, Electroverre	02:53	02:53		
Lussy FR, bif.	02:54	02:54		
Villaz-St-Pierre, Le Biolex	02:55	02:55		
Villaz-St-Pierre, bif.	02:56	02:56		
Chénens, Café	03:00	03:00		
Cottens FR, centre commercial	03:03	03:03		
Neyruz FR, village	03:07	03:07		
Villars-sur-Glâne, gare	03:15	03:15		
Villars-sur-Glâne, Planafaye	03:17	03:17		
Villars-sur-Glâne, Le Moléson	03:18	03:18		
Fribourg, Rte de la Glâne	03:19	03:19		
Fribourg, Châtelet	03:20	03:20		
Fribourg/Freiburg, gare rout.	03:26			25

## Cartes journalières CFF

Nous rappelons que la commune de Chénens tient à disposition :

**deux cartes journalières « Flexicard » 2<sup>ème</sup> classe**

qui peuvent être utilisées sans limite pour le prix de CHF 39.- par jour et par carte pour la population de Chénens (CHF 44.- pour les habitants des autres communes).

Les enfants de 6 à 16 ans, pour autant qu'ils soient accompagnés de l'un ou l'autre des parents, voyagent gratuitement. Une légitimation de famille (disponible auprès des CFF) doit simplement être présentée au contrôle. Les personnes désireuses de voyager en 1<sup>ère</sup> classe peuvent obtenir au guichet de la gare un sur-classement général.

Les déplacements sur le réseau suisse desservi par les CFF et la plupart des chemins de fer privés, des cars postaux, des sociétés de navigation et des entreprises de tram et de bus sont comprises dans l'abonnement.

Pour disposer de ces cartes journalières, il vous suffit de consulter les disponibilités en ligne via le lien suivant : <http://www.chenens.ch/v2013/index.php/cartes-journalieres-cff>

Si elles sont disponibles, il vous suffit de les réserver par courriel ([commune@chenens.ch](mailto:commune@chenens.ch)) ou par téléphone à l'administration communale au 026 477 22 01.

Ces abonnements ne seront ni repris ni remboursés.





# POLICE DES CONSTRUCTIONS

## Gestion électronique des permis de construire

### Via l'application FRIAC

### Obligatoire dès le 3 juin 2019



Dès le 3 juin 2019, la commune acceptera uniquement les dossiers de demande de permis de construire (ordinaire, simplifiée et préalable) déposés de manière électronique via l'application FRIAC.

En date du 8 février 2017, le Grand Conseil a donné son aval concernant les modifications de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), qui créent les bases légales nécessaires pour l'introduction d'une nouvelle application web pour la gestion électronique des demandes préalables, ainsi que des procédures simplifiées et ordinaires de permis de construire, FRIAC (**F**ribourg **A**utorisation de **C**onstruire). Cette nouvelle application va permettre une information complète, depuis l'élaboration du dossier jusqu'à la délivrance du permis d'occuper et va améliorer l'efficacité du traitement des dossiers. Elle s'inscrit dans le développement de la cyberadministration comme outil de prestation de service.

**La mise en service de FRIAC débutera le 3 juin 2019.** Toutes les demandes de permis de construire (préalable, simplifiée et ordinaire) devront être déposées de manière électronique, via l'application FRIAC.

Pour ce faire, une création de compte informatique doit être effectuée, ce qui permettra de gérer et de déposer les dossiers en ligne, à partir de l'application FRIAC. Plusieurs personnes pourront travailler sur un même dossier, si l'accès leur en est donné (cf. accès à un tiers). Un-e ou plusieurs requérant-e-s pourront également y avoir accès en lecture. Des tutoriels destinés à l'utilisation de l'application, ainsi qu'à l'élaboration des dossiers sont disponibles sur le site internet de FRIAC ([www.fr.ch/friac](http://www.fr.ch/friac)). Une helpline (026 304 24 44) est également ouverte pour tout complément d'information.

Pour garantir à chacun-e la possibilité d'effectuer une demande de permis de construire, le/la requérant-e pourra demander à la commune, subsidiairement au Services des constructions et de l'aménagement (SeCA), et contre émoluments, la saisie électronique de la demande, des plans et des annexes nécessaires.

En outre, les demandes de permis de construire devront toujours être transmises sous format papier et ceci en 5 exemplaires auprès du secrétariat communal. Cette question sera réexaminée lorsque la législation cantonale aura déterminé les moyens d'identification et d'authentification électroniques reconnus par l'Etat dans le cadre de procédures administratives et que les bases d'archivage de documents numériques auront été posées.

L'administration communale notifiera également le permis de construire, ainsi que toute autre décision au sens des articles 4 et 66 CPJA au format papier, par la poste et la publication (articles 34, 35 et 68 CPJA). L'envoi des décisions s'effectuera sous forme électronique lorsque l'Etat disposera des bases légales et des infrastructures techniques garantissant la reconnaissance de ce mode de procéder.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le secrétariat communal au 026 477 22 01 ou par courriel [constructions@chenens.ch](mailto:constructions@chenens.ch).

## NETTOYAGES D'ETE

---

La commune recherche 5 jeunes garçons et jeunes filles (âges minimum requis : 14 ans révolus) pour les nettoyages d'été de l'école, de l'administration communale et de l'abri PC. Ces travaux seront effectués durant la semaine du 8 au 12 juillet 2019.

Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire par téléphone auprès de l'administration communale soit au numéro 026 477 22 01 ou par courriel : [secretariat@chenens.ch](mailto:secretariat@chenens.ch) durant la semaine du 27 au 31 mai 2019.

## FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL DURANT L'ETE

---

Durant l'été, le bureau communal sera fermé

**du 29 juillet au 12 août 2019**

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous souhaitons à toutes et tous un excellent été.



## INFORMATIONS UTILES

---

Administration communale

Chemin de l'Ecole 8

1744 Chénens

Tél. 026 477 22 01

Fax 026 477 22 08

[www.chenens.ch](http://www.chenens.ch)

Secrétariat communal et contrôle des habitants

[secretariat@chenens.ch](mailto:secretariat@chenens.ch)

Constructions

[constructions@chenens.ch](mailto:constructions@chenens.ch)

Comptabilité

[compta@chenens.ch](mailto:compta@chenens.ch)

## BUREAU COMMUNAL - HEURES D'OUVERTURE

---

Lundi de 13h00 à 18h00

Mercredi de 07h00 à 11h00

Jeudi de 13h00 à 17h00

## DECHETTERIE – HORAIRES D'OUVERTURE

---

Mercredi de 17h30 à 19h00

Samedi de 09h00 à 11h30

Le responsable de la déchetterie est Monsieur Joseph Marro (Tél. 079 690 00 38)

## AGENCE POSTALE

---

Landi Chénens Société coopérative

Route de la Gare 79

1744 Chénens

Tél. 026 477 90 00

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi 08h00 – 1200 et 13h30 – 18h00

Samedi 08h30 – 1200 et 13h30 – 16h00